Centre Tertiaire
de l'Yser
4 bis, rue
d'Esquelbecq
B.P. 8
59726
WORMHOUT
CEDEX

Bruno GILLES
GEOMETRE EXPERT

COURRIER ARRIVÉ
LE 12 JUIL. 2012

DDTM DU NORD

Service Eau Environnement
Cellule Police de l'Eau
44, rue de Tournai
BP 289
59019 – LILLE CEDEX

N/Réf : 6593
V/Réf : CROCHTE
Objet : Loi sur l'eau

Aff. Suivie par : B GILLES

Wormhout le 11 Juillet 2012

BORDEREAU D'ENVOI

Division
Délimitation
Bornage
Copropriété
Topographie
Lotissement
Maîtrise d'œuvre V.R.D.
Aménagement rural

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-joint :

☐ Pour information ☐ Révisé (annule et remplace la précédente édition) ☐ En complément

☐ Pour exécution ☒ Pour suite à donner ☒ Pour étude

☐ Pour approbation ☐ En retour ☐

N° DOSSIER	NOMBRE	DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
6593	3	Dossiers de déclaration « Loi sur l'eau » concernant le lotissement « Des Peupliers » sur la commune de CROCHTE.	SPE/REÇU le 16 JUIL. 2012 N° 1530

SEE	A	I	P
D.Roussel			
MC.Masson			
Police de l'eau	A		
CCB			
PPPP			
PEE			
MISEN			
S'SPEA			
A. attribuer			
I. information			
P. participation			

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Le Géomètre Expert

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
Bruno GILLES
D.P.L.G.
Centre tertiaire de l'Yser
4 bis, route d'Esquelbecq
59470 WORMHOUT
Tél. 03 28 65 63 88
N° D'INSCRIPTION : 4782

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

N°2082/PE

Madame Lucienne DOCQUIER-VERREMAN

2, rue Meuninck Straete

59380 - CROCHTE

RECOMMANDE AVEC AR

Lille, le 29 OCT. 2012

Madame,

Vous avez déposé, en date du 12/07/2012, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif à :

la viabilisation de 13 lots libres – rue Meuninck Straete à CROCHTE,

enregistré au service en charge de la Police de l'Eau sous le numéro : 59-2012-00147.

Notre courrier du 19 juillet 2012 demandait de fournir un document comportant les mesures correctrices ou compensatoires envisagées.

La transmission du 08 octobre 2012 de Monsieur GILLES, Géomètre Expert, d'un rapport d'étude pédologique des zones humides ne répond pas à cette demande ; il s'agit uniquement d'un état initial.

Le service en charge de la police de l'eau fait donc opposition tacite à votre déclaration.

En outre, nous ne validons pas les conclusions de cette étude :

- Les plans sont difficilement lisibles à l'échelle produite.
- Les limites entre zones (humide, non humide, indéterminée) ne sont pas justifiées.
- L'étude n'ayant pas permis de conclure sur l'éventuel caractère non humide de la zone « indéterminée », cette zone doit être considérée comme humide.
- Le tableau d'interprétation des sondages n'est pas clair, et les les traces « Go » reprises au texte n'y figurent pas.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au service en charge de la Police de l'Eau un nouveau dossier de déclaration.

.../...

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues à l'article L.216-10 du code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

Monsieur Lionel STANISLAVE est à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez (courriel : lionel.stanislave@nord.gouv.fr – Téléphone : 03 28 03 84 11.).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

n°2083/PE

Monsieur le Maire de la commune de CROCHTE
Mairie de Crochte

4, Meuninck Straete

59380 CROCHTE

Lille, le 29 OCT. 2012

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Madame Lucienne DOCQUIER-VERREMAN, en date du 12/07/2012 concernant l'opération suivante : « **VIABILISATION DE 13 LOTS LIBRES – RUE MEUNINCK STRAETE A CROCHTE ».**

Ce dossier, enregistré sous le n° 59-2012-00147, est suivi par Lionel STANISLAVE (mail : lionel.stanislave@nord.gouv.fr - tél : 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la **décision d'opposition tacite** de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N°2384/PE

Monsieur le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Pertuis de la Marine
BP 85530

59836 – DUNKERQUE cedex 1

Lille, le 29 OCT. 2012

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Madame Lucienne DOCQUIER-VERREMAN en date du 12/07/2012 et de la décision d'opposition concernant **« la viabilisation de 13 lots libres – rue Meuninck Straete à Crochte »**, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier, enregistré sous le n° 59-2012-00147, est suivi par Lionel STANISLAVE – tél : 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe au Responsable du
Service Eau Environnement,

Sylvie MENACEUR